

Apprentissage de la citoyenneté à l'école maternelle

BO spécial n°2 du 26 mars 2015

[L'école maternelle : un cycle unique, fondamental pour la réussite de tous](#)

3. Une école où les enfants vont apprendre ensemble et vivre ensemble

3.1. Comprendre la fonction de l'école

3.2. Se construire comme personne singulière au sein d'un groupe

« La classe et le groupe constituent une communauté d'apprentissage qui établit les bases de la construction d'une citoyenneté respectueuse des règles de la laïcité et ouverte sur la pluralité des cultures dans le monde. C'est dans ce cadre que l'enfant est appelé à devenir élève, de manière très progressive sur l'ensemble du cycle. » BO spécial n°2 du 26 mars 2015

« L'EMC doit transmettre un socle de valeurs communes : la dignité, la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect de la personne, l'égalité entre les femmes et les hommes, la tolérance et l'absence de toute forme de discrimination. Il doit développer le sens moral et l'esprit critique et permettre à l'élève d'apprendre à adopter un comportement réfléchi. Il prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise à la responsabilité individuelle et collective. » BO spécial n°6 du 25 juin 2015

Quelle articulation entre le programme de maternelle (BO spécial n°2 du 26 mars 2015) et le programme d'enseignement moral et civique aux cycles 2, 3 et 4 ?

Les quatre dimensions de l'enseignement moral et civique à l'école élémentaire et au collège, telles que définies au BO spécial n°6 du 23 juin 2015



La sensibilité : soi et les autres

Objectifs de formation

1. Identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments.

Au fil du cycle, l'enseignant développe la capacité des enfants à identifier, exprimer verbalement leurs émotions et leurs sentiments.

2. S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie.

Il est attentif à ce que tous puissent développer leur estime de soi, s'entraider et partager avec les autres. À travers les situations concrètes de la vie de la classe, une première sensibilité aux expériences morales (sentiment d'empathie, expression du juste et de l'injuste, questionnement des stéréotypes...) se construit. Les histoires lues, contes et saynètes y contribuent ; la mise en scène de personnages fictifs suscite des possibilités diversifiées d'identification et assure en même temps une mise à distance suffisante.

3. Se sentir membre d'une collectivité (coopération).

Il incite à coopérer, à s'engager dans l'effort, à persévérer grâce à ses encouragements et à l'aide des pairs.

Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres

Objectifs de formation

1. Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique.

Ils sont consultés sur certaines décisions les concernant et découvrent ainsi les fondements du débat collectif.

L'école maternelle construit les conditions de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons.

Les enfants apprennent à repérer les rôles des différents adultes, la fonction des différents espaces dans la classe, dans l'école et les règles qui s'y rattachent.

Dans un premier temps, les règles collectives sont données et justifiées par l'enseignant qui signifie à l'enfant les droits (s'exprimer, jouer, apprendre, faire des erreurs, être aidé et protégé...) et les obligations dans la collectivité scolaire (attendre son tour, partager les objets, ranger, respecter le matériel...). Leur appropriation passe par la répétition d'activités rituelles et une première réflexion sur leur application. Progressivement, les enfants sont conduits à participer à une élaboration collective de règles de vie adaptées à l'environnement local.

2. Comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques.

L'école maternelle assure ainsi une première acquisition des principes de la vie en société. L'accueil et la scolarisation des enfants handicapés participent à cet enjeu pour ces enfants eux-mêmes et contribuent à développer pour tous un regard positif sur les différences. L'ensemble des adultes veille à ce que tous les enfants bénéficient en toutes circonstances d'un traitement équitable.

Le jugement : penser par soi-même et avec les autres

Objectifs de formation

1. Développer les aptitudes à la réflexion critique : en recherchant les critères de validité des jugements moraux ; en confrontant ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté.

Par sa participation, l'enfant acquiert le goût des activités collectives, prend du plaisir à échanger et à confronter son point de vue à celui des autres. Il apprend les règles de la communication et de l'échange. L'enseignant a le souci de guider la réflexion collective pour que chacun puisse élargir sa propre manière de voir ou de penser.

2. Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.

L'engagement : agir individuellement et collectivement

Objectifs de formation

1. S'engager et assumer des responsabilités dans l'école et dans l'établissement.

C'est progressivement partager des tâches et prendre des initiatives et des responsabilités au sein du groupe.

Il encourage à développer des essais personnels, prendre des initiatives, apprendre progressivement à faire des choix.

2. Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience citoyenne, sociale et écologique.